

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Je suis née à Rouyn-Noranda, sur ⁵³⁻⁵⁴, à ⁵³⁻⁵⁴ de la Fonderie Horne. J'y ai grandi auprès de parents aimants, qui comme tout parent bienveillant, ont voulu ce qu'il y a de mieux pour moi. Ils étaient loin de se douter qu'ils avaient choisi le pire.

Enfant, je m'endormais au son du vrombissement réconfortant de la « mine ».

Rapidement, j'ai compris que la vie serait belle. Entre deux parties de « bott la cane » cachée dans la « slam de mine » et une virée au parc Laurier (parc situé en bordure du chemin de fer, terrain de jeu le plus près de la Fonderie), mon enfance me révélait de la plus belle manière, je croyais, la force des liens qu'on tisse. J'apprenais le plaisir des rencontres et des moments partagés.

J'ai bien entendu quitté, un moment, Rouyn-Noranda, mais bien après y avoir créé de nombreux liens et de nombreux souvenirs qui m'ont enracinée au territoire, à ma communauté. Aujourd'hui, me semble-t-il, chaque rue, chaque parc me parlent à sa manière de mon passé.

Je suis donc partie. J'ai voyagé; je suis allée voir ce que le monde avait à me raconter. Comme plusieurs, ⁵³⁻⁵⁴

Lorsqu'est venu le temps de m'établir, j'ai senti le besoin de revenir auprès des miens sur le territoire qui m'avait vu grandir. Bien sûr, j'étais consciente que je m'installais à l'ombre d'un gros complexe industriel. Je présumais à cette époque (j'avais la ⁵³⁻⁵⁴ qu'au Québec le gouvernement faisait respecter les normes censées nous protéger. Je sais aujourd'hui que j'avais tort, qu'un climat de peur permanente, de mensonges et de silence, acheté à coup de commandites, a poussé les gens de ma communauté au déni. Tous, ils s'étaient réfugiés dans un discours qui banalisait, voire qui invisibilisait, la crise qui sévissait déjà. Je me suis construite dans ce contexte. J'ai eu confiance en nos institutions.

Mes ⁵³⁻⁵⁴ filles sont nées ici à Rouyn-Noranda. ⁵³⁻⁵⁴ magnifiques humaines qui, à leur tour, arpentent la ville y créant des souvenirs et y faisant des rencontres inoubliables. Elles poursuivent le tissage du fin et délicat tissus social. Elles s'imprègnent du territoire. S'imprégner du territoire... Ça devrait être une belle chose, mais maintenant que je sais que les émissions de la Fonderie les imprègnent jusque dans leurs ongles au point de diminuer leur espérance de vie, de diminuer leur quotient intellectuel, d'augmenter leur risque de développer un

cancer, d'augmenter leur risque de développer une maladie pulmonaire obstructive chronique je suis horrifiée.

J'en suis venue à questionner entièrement mon rapport au territoire. Parce l'attachement à un milieu qui te rend malade n'est sans doute pas un attachement qui est sain. Au-delà de la culpabilité qui me tenaille d'exposer mes enfants à tous ces risques, je suis terrifiée à l'idée de leur avoir légué ce sentiment d'appartenance. Des racines plongées à même le territoire ça devrait pourtant être un bel héritage. Comme tout parent mon souhait le plus grand serait que mes enfants reviennent un jour s'établir auprès de moi. Je pense pourtant maintenant que ce ne serait pas une bonne idée. On nous a odieusement volé quelque chose d'important.

J'appartiens à ce territoire. J'aime vivre à Rouyn-Noranda. Face à l'absurdité d'un gouvernement qui protège les profits d'une grosse multinationale, qui empoisonne les gens de ma ville, une seule posture me semble juste : celle de l'action. J'ai envie avec ma communauté de défendre ce territoire pour qu'il puisse à nouveau accueillir la vie de façon sécuritaire. Nos corps sont constamment violés. Nous n'avons jamais consenti à respirer cet air qui nous empoisonne.

Je suis triste parce que j'aurais aimé élever mes enfants dans l'innocence. J'aurais aimé jardiner avec eux. Leur montrer combien la nature est généreuse. Des dix pépins d'une pomme, dix arbres pourront déployer leurs branchent et donner à leur tour des centaines de pommes et ainsi de suite à l'infini. Ici, je ne crois pas que ce soit sécuritaire de jardiner pas plus que d'élever ses enfants en préservant leur naïveté. Au premier instant de leur vie, était bafoué leur droit à vivre dans un environnement sain ne portant pas préjudice à leur santé. Je dois donc les élever dans la lutte. Toute leur vie, elles devront défendre sans relâche leurs droits. En juillet dernier, l'ONU a déclaré que tous les habitants de la planète ont droit à un environnement sain. Le gouvernement de François Legault ne semble pas penser que ça s'applique à Rouyn-Noranda.

Depuis près de 100 ans, la Fonderie Horne, avec la complicité des gouvernements qui se sont succédés, a empoisonné nos grands-parents, nos parents, nous et maintenant nos enfants. Je trouve important de mentionner que ⁵³⁻⁵⁴ a déjà été un enfant qui n'a pas été protégé par nos gouvernements. Dans un article publié par Radio-Canada en 2019, on peut y lire que les données de Statistique Canada démontrent qu'entre 2005 et 2017 il y a eu près de deux fois plus de décès liés à des maladies du système nerveux à Rouyn-Noranda qu'à Val-d'or. La santé publique avait alors refusé d'enquêter. On connaît très peu de chose sur la prévalence des maladies à Rouyn-Noranda. Bien entendu, on sait pour les bébés de petits poids, pour le cancer du poumon et pour les maladies pulmonaires obstructive chronique. En attendant de connaître bien la situation le gouvernement doit appliquer le principe de précaution. Et puis, je crois que si les

gens se savaient plus malades, il ne resterait personne pour défendre des emplois payants.

Les gens de ma communauté ont assez payé de leur santé. Nous avons été assez patients. Dès 2004, un comité formé du ministère de l'Environnement et de la santé publique voulait imposer à la fonderie un plafond de $10\text{ng}/\text{m}^3$ dans l'air, à partir de 2006 et contraindre la compagnie à présenter un plan et un échéancier pour atteindre $3\text{ng}/\text{m}^3$. Pourtant, c'est plutôt une attestation à $200\text{ng}/\text{m}^3$ qui a été signée en 2007. Cinq ans plus tard en 2012, l'attestation est restée inchangée. Ce n'est qu'en 2017 qu'une nouvelle attestation d'assainissement a été signée qui imposait à la fonderie l'atteinte d'un maximum d'émission à $100\text{ng}/\text{m}^3$ pour 2021. Et pour ajouter à l'absurdité le gouvernement avait déjà été alerté en 1979, il y a 43 ans, par le BEST (bureau d'étude sur les substances toxiques). Maintenant, le gouvernement a l'effronterie de nous consulter sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. En plus, de ne jamais mentionner l'atteinte de la norme de $3\text{ng}/\text{m}^3$, les cibles présentées dans l'échéancier sont outrageusement inacceptables :

- $65\text{ng}/\text{m}^3$ (2166% la norme) en 2023
- $45\text{ng}/\text{m}^3$ (1500% la norme) en 2024
- $45\text{ng}/\text{m}^3$ (1500% la norme) en 2025
- $45\text{ng}/\text{m}^3$ (1500% la norme) en 2026

Et puis s'ils y arrivent

- $15\text{ng}/\text{m}^3$ (500% la norme) en 2027

5 ans c'est trop long; $15\text{ng}/\text{m}^3$ c'est trop peu

Le mépris du gouvernement envers ma communauté est INSOUTENABLE

La fonderie pourrait décider de traiter moins de concentré à forte teneur en arsenic le temps d'améliorer ses installations afin qu'elles puissent rencontrer les normes. Ce n'est pas aux gens de Rouyn-Noranda de faire le sacrifice de leur santé, mais à Glencore de sacrifier temporairement ses profits.

« Nos vies valent plus que leurs profits »

Dans le présent **mémoire**, mes demandes visent d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de $15\text{ng}/\text{m}^3$ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire de façon transitoire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de $3\text{ng}/\text{m}^3$ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la

même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.

- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.

- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

- La création d'un fond de décontamination afin de réhabiliter le milieu. Ce fond doit être assez élevé (plusieurs milliard).

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour appliquer le principe de précaution et pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

53-54

Adressez votre mémoire à :

ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca

Adresse de l'Hôtel de ville : info@rouyn-noranda.ca

Vous pouvez ajouter en Copie Conforme d'autres personnes, comme votre député ou autre(s) à votre choix.